

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 12 juillet 2016 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
Mme Rose-Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une dizaine de personnes assistent également à la séance.

A1607-685

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

A1607-686

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1. Administration
 - 7.2. Finances



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

- 7.2.1. Route verte – Aide financière compensatoire 2015-2016 –
Maintien des actifs
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1. Mandat à ARPO Groupe-conseil – Demandes de certificat
d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'alimentation en
eau – Service de sécurité incendie – Village de Grosse-Île
 - 7.5.2. Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine –
Contribution financière – Projet : Protection des milieux
humides : assurons leur viabilité
 - 7.5.3. Autorisation d'appels d'offres – Location d'équipements –
Chaîne de compostage – Centre de gestion des matières
résiduelles
 - 7.5.4. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 267 –
Attribution de contrat – Vidange et transport des boues de
fosses septiques
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Autorisation de signature – Entente de partenariat avec le
Conseil des arts et des lettres du Québec
 - 7.7.2. Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine – Soutien
financier
 - 7.7.3. Dépôt et adoption du Document argumentaire portant sur le
projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires des
Îles-de-la-Madeleine
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2016

Ce point est reporté à la prochaine séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil d'agglomération.

Inauguration de la mairie

Le maire nous fait part de la présence aux Îles du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, le 8 juillet dernier, lors de la journée porte ouverte de la nouvelle mairie.

Le ministre Martin Coiteux et le député des Îles Germain Chevarie ont profité de l'occasion pour annoncer l'adoption du projet de loi no 83 par l'Assemblée nationale qui prévoit entre autres le changement de nom de l'Agglomération pour celui de *Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine*.

De plus, pour les élections municipales de 2017, cette loi permet également de reconduire la division des districts électoraux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine telle quelle est présentement. Cette prolongation sera applicable jusqu'à l'élection générale de 2021.

Amélioration des infrastructures aéroportuaires

Le maire se dit satisfait de la rencontre tenue aujourd'hui avec le ministre fédéral des Transports, M. Marc Garneau, et la ministre du Revenu national et députée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M^{me} Diane Lebouthillier, au sujet du projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires aux Îles-de-la-Madeleine. Un document argumentaire leur a été remis et ces derniers se sont engagés à l'analyser sérieusement.

Investissements – Ports pour petits bateaux

Le maire rappelle que le gouvernement fédéral a annoncé des investissements majeurs dans les infrastructures portuaires pour petits bateaux. La ministre Lebouthillier avait d'ailleurs avancé quelque 31 millions pour la région.

A1607-687

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 25 mai au 8 juillet 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 690 194,18 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

FINANCES

A1607-688

Route verte – Aide financière compensatoire 2015-2016 – Maintien des actifs

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis à la disposition des MRC, des municipalités et des corporations une aide financière compensatoire de 2 M \$ pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte en 2015-2016, dont 10 653,65 \$ seront attribués à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière servira à couvrir les dépenses engagées relativement aux opérations visant à maintenir en état les infrastructures de la Route verte, en préserver la dégradation et assurer le confort et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux et des dépenses admissibles ainsi que les pièces justificatives sont déposées au conseil séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt de la liste des travaux et des dépenses admissibles ainsi que les pièces justificatives encourues pour le maintien des actifs de la Route verte;

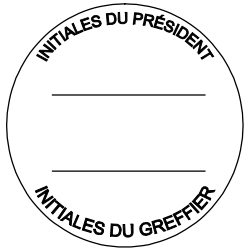
que l'ensemble de ces pièces justificatives soit transmis à la Direction territoriale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pour approbation.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1607-689

Mandat à ARPO Groupe-conseil – Demandes de certificat d'autorisation au MDDELCC – Travaux d'alimentation en eau – Service de sécurité incendie – Village de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit effectuer des travaux d'alimentation en eau dans le village de Grosse-Île en y aménageant des infrastructures qui



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

permettront d'assurer une protection contre les incendies dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite, au préalable, l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke, appuyée par M. Gaétan Richard, il est résolu à l'unanimité

que le conseil mandate la firme ARPO Groupe-conseil à présenter, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC dans le cadre du projet d'alimentation en eau du village de Grosse-Île aux fins du service de sécurité incendie.

A1607-690

Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine – Contribution financière – Projet : Protection des milieux humides : assurons leur viabilité

CONSIDÉRANT QUE la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans le domaine de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' en 2013, la Société de conservation a acquis un terrain dans le village de Havre-aux-Maisons, connu comme les lots 3 778 049 et 3 778 055 pour y aménager le parc des Sillons qui comprend notamment un sentier pédestre d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE ce parc est adjacent à un terrain utilisé jadis comme dépotoir municipal, lequel était exploité par l'ancienne municipalité de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE la Société de conservation désire améliorer la qualité esthétique de ce milieu et les fonctions écologiques antérieurement dégradées en effectuant le nettoyage de surface de l'ancien dépotoir et en y retirant les déchets de verres, de métal, de machineries et autres;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la Municipalité par la Société de conservation dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager la mise en œuvre de tels projets favorisant la restauration et la valorisation du milieu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le versement d'une contribution financière de 1500 \$ à la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation de travaux de nettoyage de l'ancien dépotoir de Havre-aux-Maisons dans le cadre du projet : Protection des milieux humides : assurons leur viabilité.

Cette dépense sera payée à même le surplus du Centre de gestion des matières résiduelles.

A1607-691

Autorisation d'appels d'offres – Location d'équipements – Chaîne de compostage – Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a signifié à la Municipalité un avis de non-conformité relativement au traitement des matières putrescibles par compostage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le consultant Groupe Valorr inc. pour l'accompagner dans sa démarche visant à améliorer le traitement des matières et la chaîne de compostage;

CONSIDÉRANT QUE dans cet objectif, une formation a été donnée au personnel du Centre de gestion des matières résiduelles attitré à ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'hygiène du milieu a déposé au conseil le rapport du consultant sur la formation des opérateurs dans lequel il fait mention également des correctifs à apporter pour l'atteinte des objectifs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' à long terme, le conseil priorise l'achat des équipements requis pour la bonne marche des opérations de compost au Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' à court terme, il y a lieu de procéder à la location d'une excavatrice et d'un tamis rotatif en attendant pouvoir se porter acquéreur de tels équipements par voie d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

que le conseil autorise le directeur de l'hygiène du milieu, Jean Richard, à lancer un appel d'offres pour l'acquisition des équipements mentionnés précédemment, et à procéder, dans l'immédiat, à la location des équipements suivants :

Fournisseur	Type d'équipement	Coût mensuel de location
Équipements Sygma inc.	Excavatrice 225 DLC 2010	7 500 \$ par mois plus taxes
Les équipements Ault ltée	Tamiseur Trommel McCloskey neuf, 516 RE	10 000 \$ par mois plus taxes

que le conseil autorise l'appropriation du surplus du Centre de gestion des matières résiduelles au paiement de ces dépenses de location d'équipements.

A1607-692

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 267 – Attribution de contrat – Vidange et transport des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé, le 3 juin dernier, à un appel d'offres public pour la fourniture d'un service de vidange et de transport des boues de fosses septiques sur tout le territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Lavages industriels Vigneau inc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke, il est résolu à l'unanimité

d'attribuer le contrat de vidange et de transport des boues de fosses septiques, en conformité avec le devis d'appel d'offres, à l'entreprise Lavages industriels Vigneau inc., selon l'option numéro 1, au prix de 93,95 \$ par unité de logement équivalent. La durée de ce contrat est de 4 ans et débute à compter du 1^{er} juillet 2016.

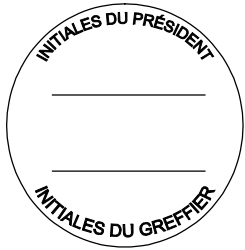
Le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, est autorisé à signer tout document à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1607-693

Autorisation de signature – Entente de partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat portant sur le développement des arts et des lettres qui liait la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Conseil des arts et des lettres



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

du Québec (CALQ) est échu depuis le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objectif de soutenir et de stimuler la création, la production et la diffusion artistique sur le territoire et dans laquelle chaque dollar investi par le milieu sera apparié par le CALQ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une nouvelle entente triennale (2016-2019) engendrera des retombées importantes pour le milieu en matière de soutien au développement et à la professionnalisation artistique;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à l'Agglomération par la loi 28, soit celui de conclure des ententes avec des ministères ou organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a signifié, par l'adoption de la résolution numéro A1605-655, sa volonté de signer une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil affecte une somme annuelle de 15 000 \$ issue du Fonds de développement des territoires à une entente de partenariat territoriale avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour trois ans, soit les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, et ce, conditionnellement au renouvellement du Fonds de développement des territoires;

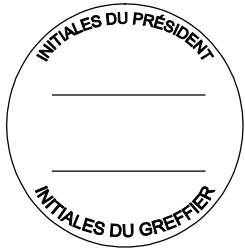
qu'il désigne le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Hubert Poirier, comme signataires de cette entente.

A1607-694

Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine – Soutien financier

CONSIDÉRANT QUE les créneaux d'excellence identifiés par le projet de territoire Horizon 2025 sont le tourisme, la culture, la pêche et la mariculture et le bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît les organismes de concertation sectorielle œuvrant dans ces créneaux d'excellence, soit, Tourisme Îles de la Madeleine, Arrimage Corporation culturelle des Îles, la Table pêche mariculture et le Bon goût frais des Îles;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil soutient financièrement Tourisme Îles de la Madeleine, Arrimage Corporation culturelle des Îles, et la Table pêche mariculture;

CONSIDÉRANT QUE le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation et de développement du secteur bioalimentaire aux Îles et qu'il n'est pas soutenu financièrement par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil intervienne afin de soutenir le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'exercice financier 2016-2017, et autorise à cette fin l'attribution d'une contribution financière de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

qu'il mandate le Service de développement du milieu pour élaborer une entente dans laquelle les attentes seront signifiées;

qu'il autorise son directeur général, Hubert Poirier, à signer tout document à cet effet.

A1607-695

Dépôt et adoption du Document argumentaire portant sur le projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la situation géographique de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est caractérisée par la discontinuité physique du territoire et par l'absence de tout lien fixe avec le continent;

CONSIDÉRANT QUE cette situation confère au transport aérien un rôle crucial dans la vie des insulaires madelinots et constitue un service essentiel tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'accessibilité que sur celui de l'accès équitable aux services;

CONSIDÉRANT QUE des contraintes opérationnelles majeures sont imposées à l'avion-hôpital de type Challenger opéré par le service aérien du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la particularité insulaire fait du transport aérien un levier essentiel de développement de l'économie madelinienne permettant notamment l'expédition de la production locale, le développement de la clientèle de type congressiste et du tourisme de court séjour, la mise en place d'une stratégie d'attraction des travailleurs et des investissements;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

- CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des infrastructures aéroportuaires des Îles s'inscrit en toute cohérence et en complémentarité avec les diverses mesures de soutien apportées aux Îles par le gouvernement fédéral afin de diversifier l'économie locale;
- CONSIDÉRANT QUE la capacité actuelle de l'infrastructure aéroportuaire des Îles impose des limites ponctuelles ou saisonnières dans la desserte aérienne de l'archipel avec les appareils déjà utilisés par les compagnies commerciales;
- CONSIDÉRANT QUE les compagnies aériennes commerciales s'appêtent à renouveler leur flotte d'appareils et la piste de 4 500 pieds pourrait s'avérer trop courte pour effectuer des opérations sans restriction avec des appareils de nouvelle génération;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable faite au conseil par sa commission consultative sur les transports;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil adopte le Document argumentaire portant sur le projet d'amélioration des infrastructures aéroportuaires des Îles-de-la-Madeleine et qu'il en autorise le dépôt à Transports Canada.

AFFAIRES DIVERSES

Point d'information – Visite du président directeur général d'Hydro-Québec

Le maire nous informe de la visite du nouveau PDG d'Hydro-Québec aux Îles, M. Éric Martel. Les discussions ont porté entre autres sur les travaux en cours au port de Cap-aux-Meules, sur la décontamination du site où a eu lieu le déversement, sur la présence d'un oléoduc aérien et des mesures visant à en atténuer l'impact visuel ainsi que sur les divers projets visant la remise en état et l'amélioration du site tels que revoir la configuration des zones de stationnements et prévoir l'installation d'équipements sanitaires.

De plus, l'avenir de la centrale thermique d'Hydro-Québec a également fait l'objet de discussion. M. Martel s'est dit ouvert à relancer l'analyse pour le câble sous-marin, car à long terme il faudra trouver une solution de remplacement au mazout. Le maire précise qu'il n'est pas en faveur de la fermeture de la centrale thermique et que le projet de câble sous-marin en est un à très très long terme, mais qu'il faut, dès maintenant, penser à une solution de transition énergétique.

Point d'information – Dossier de l'énergie éolienne

L'Agglomération a reçu un premier versement de près de 87 000 \$ provenant des redevances de l'énergie éolienne. Pour l'avenir, les



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 juillet 2016

redevances devraient augmenter graduellement d'année en année. Pour ce qui est du projet éolien aux Îles, celui-ci est en cours d'analyse par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et une réponse est attendue bientôt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1607-696

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 39.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier